

## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du jeudi 16 mars 2017**

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT

**Secrétaire de séance** : Mme Elsa MAILLOT

**Procurations de vote** :

**Mandants** : T. MORTON

**Mandataires** : N. BODIN

Délibération n°2017/003589

Rapport n°4.1 - Projet « La base des pratiques » - Convention de partenariat avec le Café des pratiques

## **Projet « La base des pratiques » - Convention de partenariat avec le Café des pratiques**

**Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente**

**Commission : Développement durable**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2011 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant prévu au BP 2017 : 388 500 € Montant de l'opération : 4 000 €
Sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021	

### **Résumé :**

Après une étude de faisabilité, le Café des pratiques situé dans le quartier des Chaprais à Besançon ouvre sa Base des pratiques, une boutique de loisirs créatifs issus de la récupération d'outils et de matériaux auprès, principalement, d'entreprises et de commerçants. Avec une centaine de conventions déjà signées, il démarre à présent cette expérimentation.

Après le Sybert et la Ville de Besançon, il est proposé que le Grand Besançon apporte son soutien au démarrage de ce projet, par le biais d'une convention bipartite et d'une subvention à hauteur de 4 000 € prélevés sur l'enveloppe du Plan Climat.

### **I. Présentation du Café des pratiques**

Le Café des pratiques est un café associatif ouvert en février 2011 à Besançon, en plein cœur du quartier des Chaprais. Il propose une petite restauration (bio et locale) et un programme d'activités valorisant le « faire », l'échange et la transmission (accueil d'artistes et d'artisans pour des ateliers pratiques, moments d'échanges musicaux, soirées culturelles...).

Forte d'un réseau d'environ 600 personnes, l'association compte actuellement 204 adhérents, dont une trentaine de membres actifs au café des pratiques et dix salariés dont huit personnes en contrats aidés.

### **II. Un projet original en faveur de la réduction des déchets, l'économie circulaire et la créativité : la Base des pratiques**

L'objectif du projet de la Base des pratiques est de valoriser des déchets issus des commerçants, particuliers ou industriels en les collectant, en les triant et en les revendant en vue d'une utilisation dans les loisirs créatifs. Une première étude réalisée en 2015 a permis d'asseoir le projet :

- en relevant les besoins des structures d'animation,
- en évaluant l'offre de matériaux récupérables auprès des professionnels. Les ressentis sur les débouchés possibles ont été vérifiés et validés.

Il ressort de cette étude que le potentiel de ressources et de clients existe bien.

A ce jour, une centaine de conventions a été signée avec des entreprises et commerçants. Des « ressources » issues de ces professionnels sont régulièrement apportées à la Base des pratiques.

Un partenariat étroit avec l'association Tri de Quingey a été établi.

La principale cible de la Base des pratiques est constituée des structures professionnelles proposant des animations dans le secteur des loisirs créatifs (Familles Rurales, Francas, enseignants, animateurs du périscolaire...)

#### **A/ La Base des pratiques répond à des objectifs précis :**

- limiter la production de déchets et en favoriser la récupération et la réutilisation,
- favoriser la pratique d'animations durables, en lien avec l'école des pratiques qui propose une offre de formations à destination des animateurs professionnels,
- développer la créativité et l'invention en apportant choix et quantités de matériaux,
- créer du lien social.

## B/ Fonctionnement de la Base des pratiques :

La Base des pratiques se présente sous la forme d'une boutique ouverte au public depuis le 21 septembre 2016, proposant des ressources issues de la récupération auprès :

- des habitants (boîtes de camembert, couvercles de mont d'or, rouleaux de cartons, vieilles bougies, papier...),
- de commerçants (rouleaux de caisse, palettes, rouleaux de carton, flacons...),
- d'industriels (picots métalliques, bandes de papier, anneaux, chutes de tissu, bois...),
- des déchetteries, en partenariat avec l'association T.R.I.

Les articles sont sélectionnés, triés et présentés dans des bacs et proposés à la vente à prix libre. Des tutoriels sont proposés afin de donner des idées, des envies, à utiliser telle ou telle ressource inédite. Les acheteurs peuvent acquérir en nombre des ressources, être conseillés et être inspirés par la singularité et l'originalité des objets présentés.

## C/ Budget prévisionnel de la Base des pratiques

### I. Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en €			Recettes de fonctionnement en €		
	2016-17	2017-18		2016-17	2017-18
achats	500	500	vente produits	12 000	15 100
services extérieurs	7 000	3 000	vente services	2 050	6 000
charges de personnel	30 000	53 000	subvention	20 000	26 000
assurance	250	500	fonds propre	4 000	10 000
sécurité, incendie	300	100			
<b>TOTAL</b>	<b>38 050</b>	<b>57 100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 050</b>	<b>57 100</b>

Les 20 000 € de subventions 2016-2017 se répartissent ainsi :

- 6000 € obtenus (dont 2 000 € de la Ville de Besançon et 4 000 € du SYBERT)
- 14 000 € sollicités (dont 10 000 € auprès du FEDER et 4 000 € auprès du Grand Besançon).

Les prévisions sur 2017-2018 reposent sur les mêmes bases, pour un total de 26 000 €, avec une aide du FEDER à hauteur de 16 000 €.

### 2. Investissement

Dépenses investissement en €		Recettes investissements en €	
	2016-17		2016-17
outils divers	12 000	aides à l'investissement	23 000
véhicule de collecte	13 000	autofinancement	6 000
meublement et équipement du local	4000		
<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>

Ce budget d'investissement correspond à l'aménagement de la Base des pratiques ; il ne comprend ni le projet d'acquisition du lieu, ni sa rénovation pour lesquels le Café des pratiques envisage de recourir au FEDER (axe « économie et innovation »), à la CAF ainsi qu'à des fondations privées.

## III. Proposition et intérêt pour le Grand Besançon

La Base des pratiques rattachée au Café des pratiques concourt aux objectifs fixés dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Besançon. En effet, il vise à « valoriser les ressources du territoire pour créer de la richesse et des emplois locaux », en particulier à « favoriser l'économie circulaire » (cf. Axe 3, action 27). Ce projet répond également aux objectifs du contrat « Territoire à énergie positive » (TEPOS) du Grand Besançon, en particulier de l'action 7 qui prévoit d'« expérimenter l'écologie industrielle et territoriale sur son territoire ».

Notons que l'intérêt pour ce projet est partagé avec le service économique et la direction Gestion des déchets. Une convention bipartite pourrait donc être signée entre le Grand Besançon et le Café des pratiques pour soutenir le démarrage du projet, sur l'enveloppe du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour information, ce projet a été soutenu à hauteur de 4 000 € en 2016 par le SYBERT, intéressé par l'allongement de la durée d'usage des objets (via réparation, réemploi, achat d'occasion) et la mobilisation des acteurs économiques. De son côté, la Ville de Besançon a également versé deux subventions chacune à hauteur de 1 000 €, l'une au titre du développement durable et l'autre contribuant au développement de la vie des quartiers.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur le versement d'un soutien au démarrage du projet de la Base des pratiques à hauteur de 4 000 € prélevés sur l'enveloppe PCAET,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention figurant en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 MARS 2017



Contrôle de légalité

**Entre les soussignés :**

Le Grand Besançon, représenté par son Président, M. Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 30/03/2017,

**Et :**

Le Café des pratiques, représentée par Tatiana LOCATELLI, membre du Bureau dûment habilitée, dont le siège social est situé 105 bis rue de Belfort à Besançon.

**Préambule**

Le Grand Besançon envisage, dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de « valoriser les ressources du territoire pour créer de la richesse et des emplois locaux », en particulier de « favoriser l'économie circulaire » (cf. Axe 3, action 27). Lauréat « Territoire à énergie positive » (TEPOS), le Grand Besançon prévoit également d'« expérimenter l'écologie industrielle et territoriale sur son territoire » (action 7). S'appuyant sur la mobilisation des acteurs économiques, le projet « La Base des Pratiques » rattaché au Café des pratiques représente ainsi une expérimentation concrète d'économie circulaire pour la création manuelle ou artistique. Il répond à la fois à des objectifs environnementaux, économiques et d'innovation portés par la collectivité.

L'association du Café des pratiques a pour objet de favoriser l'invention individuelle et collective et de créer du lien social. Valorisant le "faire avec", elle vise à décloisonner les différents publics et à susciter les rencontres. Elle développe des projets concrets qui rendent les habitants acteurs de leur environnement. Dans ce contexte, elle développe un projet de Base des pratiques, qui associe la transmission de savoir-faire à la sensibilisation au devenir des déchets.

**Il est convenu ce qui suit :****Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Grand Besançon et l'association du Café des Pratiques et de fixer les engagements respectifs de chacune des parties.

**Article 2 - Description du projet**

La Base des pratiques répond à 4 objectifs précis :

- limiter la production de déchets et en favoriser la récupération et la réutilisation,
- favoriser la pratique d'animations durables, en lien avec l'école des pratiques qui propose une offre de formations à destination des animateurs professionnels,
- développer la créativité et l'invention en apportant choix et quantités de matériaux,
- créer du lien social.

La Base des pratiques se présente sous la forme d'une boutique ouverte au public. L'objectif est de valoriser des déchets issus des commerçants, des particuliers ou des industriels en les collectant, en les triant et en les revendant en vue d'une utilisation dans les loisirs créatifs.

Un partenariat avec l'association Tri de Quingey permet de détourner quotidiennement des ressources qui seraient jetées car non valorisables en l'état.

La principale cible de la Base des pratiques est constituée des structures professionnelles proposant des animations dans le secteur des loisirs créatifs (centres de loisirs, enseignants, maisons de quartier...).

Les articles sont sélectionnés, triés et présentés dans des bacs et proposés à la vente à prix libre. Des tutoriels sont proposés afin de donner des idées, des envies, pour utiliser telle ou telle ressource inédite. Les acheteurs peuvent acquérir en nombre des ressources, être conseillés et être inspirés par la singularité et l'originalité des objets présentés.

### **Article 3 - Engagements du Café des pratiques**

Le Café des pratiques s'engage à :

- initier avec les commerçants une démarche d'économie circulaire sur le secteur,
- présenter le plan de financement de l'année 1 du projet ainsi que les factures justifiant des dépenses d'investissement (véhicule, mobilier, matériels, emplois, etc...),
- quantifier les déchets évités qui transitent par la Base des pratiques et le nombre de personnes sensibilisées à l'action,
- fournir des bilans (intermédiaire et final) de cette expérimentation, pouvant notamment permettre de transférer cette démarche vers d'autres secteurs d'activité,
- faire connaître les soutiens financiers reçus par les collectivités.

### **Article 4 - Engagements du Grand Besançon**

Le Grand Besançon s'engage à :

- verser une subvention au démarrage du projet d'un montant de 4 000 €,
- valoriser l'expérience de la Base des pratiques dans le cadre de ses actions, via les supports de communication existants, et lors d'événementiels, notamment en direction des acteurs économiques,
- apporter un soutien pour l'analyse des factures de collecte des déchets de l'association et l'optimisation de ses factures,
- faciliter la mise en relation avec des projets numériques accompagnés par la collectivité,
- communiquer sur l'offre de la Base des pratiques et de l'école des pratiques auprès des écoles du Grand Besançon.

### **Article 5 - Montant des subventions accordées**

Il est convenu que l'association du Café des pratiques reçoive une subvention de 4 000 € de la part du Grand Besançon, ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet décrit ci-avant.

### **Article 6 - Versement de la subvention**

Le versement de la subvention du Grand Besançon interviendra en deux fois : un 1er versement sera fait début 2017, puis un second sur remise des bilans en fin d'année.

Les versements se feront par virement.

### **Article 7 - Durée du contrat**

La présente convention est établie à compter de sa signature pour une durée de 1 an.

### **Article 8 - Résiliation**

La présente convention peut être résiliée :

- en cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par l'une des deux autres parties, restée sans effet pendant une durée de 15 jours,
- à la demande de l'une des parties, avec le respect d'un préavis de 3 mois.

### **Article 9 - Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

*Fait en deux exemplaires, le.....*

Pour le Grand Besançon,  
le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour le Café des pratiques,  
Membre du Bureau,

Tatiana LOCATELLI,